

PROMEA ACTUALITÉS 01/2023

Chère cliente, cher client,

Depuis la clôture de la rédaction du dernier numéro de PROMEA actualités, il s'est passé beaucoup de choses qui mériteraient d'être mentionnées. Dans le contexte de la réforme AVS 21 récemment adoptée et de la réforme à venir de la LPP, un sujet semble particulièrement d'actualité malgré – ou précisément à cause de – son ancienneté : le principe des 3 piliers de l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité vient de fêter ses 50 ans.

Pendant ce demi-siècle, le principe des 3 piliers est presque devenu la marque de fabrique de la sécurité sociale en Suisse. En tant que principe de base, il a su bien s'établir et a fondamentalement fait ses preuves. Il place la responsabilité de la prévoyance sur les épaules de l'État, des employeurs et des assurés et une majorité de la population le considère comme sain, équilibré et stable.

Vous souhaitez en savoir plus sur l'histoire du principe des 3 piliers ? À l'occasion de cet anniversaire, la publication en ligne de l'Office fédéral des assurances sociales « Sécurité Sociale CHSS » éclaire le sujet sous différents angles dans une série d'articles. Une lecture intéressante pour les quelques soirées d'hiver restantes. Vous trouverez le numéro sous forme de PDF sur www.securitesociale.ch > *Dossiers* > *Les 50 ans du système des trois piliers*.

Je vous souhaite un excellent début de printemps !



Ricardo Garcia
Directeur général PROMEA assurances sociales

PROMEA assurances sociales

Départ à la retraite d'Urs Schneider

Après avoir confié la responsabilité globale de PROMEA assurances sociales à son successeur Ricardo Garcia en juillet de l'année dernière, Urs Schneider est resté gérant de PROMEA caisse de compensation et caisse d'allocations familiales ainsi que des placements immobiliers de PROMEA caisse de pension jusqu'à fin décembre 2022. Depuis janvier 2023, il se tient à la disposition de PROMEA en tant que consultant et prendra définitivement sa retraite à fin avril 2023.

La carrière professionnelle d'Urs Schneider est fortement liée à l'histoire de PROMEA assurances sociales. Cette collaboration a commencé en 2001 lorsque les caisses de compensation des entreprises succursales, des producteurs de liants ainsi que celle des grossistes du meuble et celle des marchands de matériaux de construction, dont le gérant était à l'époque Urs Schneider, ont fusionné avec PROMEA caisse de compensation et d'allocations familiales. Après la fusion, Urs Schneider formait la direction avec Theo Koch, avec Theo comme président de la direction. À cette époque, Urs Schneider bénéficiait déjà de 13 ans d'expérience en gestion, d'abord en tant que co-gérant, puis en tant que gérant auprès de diverses caisses de compensation.

Six ans plus tard, Urs Schneider a repris la fonction de gérant de PROMEA caisse de compensation et caisse d'allocations familiales et donc également la présidence de la direction. Avec le départ de Theo Koch en 2009, une nouvelle structure organisationnelle a été créée avec trois départements (caisse de compensation, caisse d'allocations familiales et caisse de pension) ainsi que le support. Les responsables de ses départements composaient la direction, dont Urs Schneider assurait également la présidence.

Au cours de plus de 15 années en tant que directeur de PROMEA assurances sociales, Urs Schneider a continué à développer l'entreprise. Sous sa direction, une stratégie de marque solide avec des attributs de

marque définis, une vision d'entreprise transparente et une image d'entreprise claire a été développée pour PROMEA. Dans ce contexte, les changements de nom des institutions PROMEA ont été effectués et un tout nouveau site internet a été mis en place en vue du vote sur la réforme de la prévoyance vieillesse 2020. En outre, la clientèle de la caisse de compensation et de la caisse d'allocations familiales a pu être élargie avec l'admission de deux nouvelles associations : avec l'adhésion de l'ASSOCIATION DE COMMERCE.swiss en 2021 et de l'Association suisse pour la formation professionnelle en logistique en 2022, le nombre d'associations fondatrices est passé à 16. Une gestion prudente des effectifs des assurés, la professionnalisation continue des processus de travail et la prévention des doubles emplois ont toujours été importantes pour Urs Schneider. Nos membres ont pu en bénéficier à maintes reprises, et plus récemment grâce à la réduction des contributions aux frais administratifs de PROMEA caisse de compensation en 2021.

À la tête de PROMEA assurances sociales, Urs Schneider a également géré les placements financiers, y compris les placements immobiliers de PROMEA caisse de pension en tant que responsable devant le conseil de Fondation. En outre, il a été président du conseil d'administration de PROMRISK AG de 2012 jusqu'à sa vente en 2022.

Mais son engagement dans le monde suisse des caisses de compensation ne s'est pas limité à son travail chez PROMEA et ses institutions. Diverses institutions proches de la caisse de compensation, qui favorisent la collaboration et la division du travail entre les caisses, ont pu bénéficier de son savoir-faire pendant cette période. Il a par exemple dirigé le processus stratégique de l'Association suisse des caisses de compensation professionnelles dans le cadre de la réorganisation de cette association professionnelle et en a été le trésorier de 1998 à 2017. De 1997 à 2021, il a siégé au conseil d'administration du groupe d'intérêt des systèmes d'information des caisses de compensation IGAKIS et a ensuite été élu membre honoraire d'IGAKIS. Et dans le cadre de sa formation de spécialiste des assurances sociales, il continue à œuvrer – et ce depuis plus de 20 ans – en tant que chargé de cours à la KV Business School Zurich, où les futurs professionnels des assurances sociales bénéficient de ses connaissances.

Avec le départ d'Urs Schneider, l'équipe PROMEA a perdu un collègue et superviseur estimé qui, grâce à ses connaissances et à son engagement étendus et bien fondés, a enrichi notre entreprise pendant de nombreuses années et qui l'a menée à ce qu'elle est aujourd'hui : une entreprise d'assurances sociales à la pointe de la modernité. Nous le remercions chaleureusement pour les années passées ensemble et lui souhaitons beaucoup de bonheur dans cette nouvelle étape de la vie.

Tous nos vœux pour la retraite, Urs !

Toute l'équipe PROMEA

PROMEA caisse de compensation **LSV+, un traitement pratique des paiements avec un contrôle total**

Saviez-vous que PROMEA utilise LSV+ pour collecter les cotisations ? LSV+ signifie *prélèvement automatique avec opposition* et offre la meilleure protection possible aux consommateurs grâce au droit d'opposition. Avec LSV+, il est possible en tant que client de s'opposer à un paiement exécuté jusqu'à un maximum de 30 jours après la notification du débit du compte. Vous bénéficiez ainsi du confort et de la simplicité de la collecte automatique des paiements avec un contrôle total sur vos paiements.

Souhaitez-vous également payer vos cotisations via LSV à l'avenir ? Contactez-nous à l'adresse info@promea.ch ou via PROMEA connect sous *Comptabilité et facture > Message / Demande*. Nous nous ferons un plaisir de vous faire parvenir les documents nécessaires.

PROMEA caisse de compensation **Autres e-formulaires en ligne à partir de fin mars 2023**

À partir du 24 mars, d'autres formulaires numérisés seront mis à la disposition des assurés :

- 318.180 - Données concernant le compte bancaire ou postal personnel
- 318.260 - Déclaration certificat d'assurance
- 318.269 - Déclaration de splitting
- 318.386 - Récupération de la rente de vieillesse

Pour tous ces formulaires, aucune signature n'est désormais requise.

Vous trouverez ces nouveaux formulaires à partir de cette date sur notre site internet www.promea.ch sous *Page d'accueil > Formulaires et mémentos > Formulaires et mémentos caisse de compensation*.

PROMEA caisse de compensation

E-formulaires révisés pour les allocations de maternité et de paternité

En raison de la grande quantité de commentaires, l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) a décidé de réviser à nouveau les formulaires automatisés pour les allocations de maternité et de paternité, afin que le processus d'enregistrement puisse être traité plus efficacement.

L'introduction de la nouvelle solution étant retardée, il a été décidé depuis la dernière édition de PROMEA de revenir aux formulaires de demande en deux parties utilisés jusqu'en juin 2022.

Les formulaires actuellement en vigueur ainsi que toutes les informations sur les allocations de maternité et de paternité peuvent être trouvés sur notre site web www.promea.ch sous *Caisse de compensation > Prestations de services*.

PROMEA caisse de compensation

AVS 21 – État de la réforme

Le 25 septembre 2022, le peuple suisse a accepté la stabilisation de l'AVS (AVS 21). La réforme comprend une modification de la loi sur l'AVS et de l'arrêté fédéral sur le financement complémentaire de l'AVS par une augmentation de la taxe sur la valeur ajoutée. Les caisses de compensation et les employeurs ont besoin de suffisamment de temps pour mettre en œuvre la réforme. Le Conseil fédéral a tenu compte de ces circonstances et a décidé la mise en œuvre de la réforme AVS 21 au 1^{er} janvier 2024. Pour que la réforme AVS 21 puisse être mise en œuvre, des modifications sont nécessaires au niveau de l'ordonnance. Les dispositions d'exécution sont régies par l'ordonnance sur l'assurance-vieillesse et survivants (AVS) et par son annexe pour tous les autres décrets concernés. Le Conseil fédéral a mis en consultation les modifications prévues de l'ordonnance. Cela durera jusqu'au 24 mars 2023.

Prévoyance professionnelle

Événements d'information sur la retraite – aucune date au printemps 2023

Le 25 septembre 2022, le peuple suisse a accepté la stabilisation de l'AVS (AVS 21). La réforme comprend de nombreux changements, tels que le relèvement de l'âge de référence (auparavant: âge de la retraite) pour les femmes, des options plus flexibles pour la retraite et la retraite anticipée ainsi que divers moyens d'améliorer la rente et de combler les lacunes de cotisations.

Les modifications prévues dans le domaine du 1^{er} pilier sont nombreuses, et c'est une tâche difficile pour les caisses de compensation de les mettre en œuvre. En outre, les dispositions d'exécution des modifications de l'ordonnance sont toujours en cours de consultation, raison pour laquelle les caisses de compensation n'ont pas encore fait de déclarations contraignantes sur diverses questions relatives à la retraite.

En outre, la présente session de printemps poursuivra les discussions sur la réforme de la prévoyance professionnelle (LPP 21) au sein des conseils. Des déclarations contraignantes ne peuvent pas encore être faites dans ce cadre non plus.

Pour ces raisons, nous avons décidé de ne pas proposer de séance d'information sur la préparation à la retraite ce printemps. Nous vous informerons à la fin de l'été des événements éventuellement prévus pour le quatrième trimestre de cette année.

PROMEA assurances sociales

Information de sécurité

Le thème de l'AVS 21 / augmentation des prestations de rente est actuellement utilisé par des escrocs pour accéder à diverses données (mots de passe / données de cartes de crédit) via tentatives d'hameçonnage (phishing).

Le Centre national pour la cybersécurité (NCSC, anciennement connu sous le nom de Centrale d'enregistrement et d'analyse pour la sûreté de l'information MELANI) met en garde contre un cas dans lequel les criminels ont envoyé un e-mail avec un lien vers un

faux site internet avec le logo de l'Assurance-vieillesse et survivants (AVS). Cet e-mail affirme que la rente minimale sera augmentée d'au moins 400 francs. Le Conseil fédéral en aurait décidé ainsi. Le destinataire est invité à fournir les détails de sa carte de crédit afin de recevoir les fonds promis.

Un traitement minutieux des e-mails contribue de manière significative à la sécurité de vos données et de votre ordinateur et vous évite de devenir victime d'une telle fraude. Sur <https://bit.ly/courrielsur> vous trouverez un bref résumé des précautions les plus importantes lors du traitement des e-mails. Elles vous protégeront contre les logiciels malveillants, l'hameçonnage (phishing) et d'autres variantes de fraude par e-mail.

PROMEA assurances sociales

Avec PROMEA connect vers l'avenir numérique

Quiconque souhaite hâter la transformation numérique de son entreprise doit se détacher des *workflows* papier. Mais il n'est pas si simple de se libérer du papier. Surtout lors des contacts avec l'administration, où certains documents ne sont souvent valables que s'ils sont en original (papier).

PROMEA connect vous rend ce passage particulièrement simple dans le domaine des assurances sociales : avec notre plateforme clients, vous recevez et envoyez rapidement et sans complications vos demandes, factures, courriers, attestations, etc.

Vous n'avez pas encore de compte PROMEA connect ? Apprenez-en davantage en visitant notre site www.promea.ch/fr/connect.

PROMEA est à vos côtés en tant que partenaire professionnel pour toutes vos demandes dans le domaine des assurances sociales.

PROMEA assurances sociales

Ifangstrasse 8, case postale, 8952 Schlieren

Tél. 044 738 53 53, fax 044 738 53 73

info@promea.ch, www.promea.ch